

NOS Honoraires

MARS 2026

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Prix de vente HAI

Jusqu'à 62 500 €
62 501 à 100 000 €
100 001 à 150 000€
150 001 à 250 000 €
A partir de 250 001 €

Honoraires TTC

5000 € TTC Forfait
8%
7%
6%
5%

- Délégation de mandat** : En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- Prix de vente H.A.I. imposé** Lorsque un prix de vente Honoraires Agence Inclus est imposé à l'agence par le propriétaire vendeur ou par les clauses d'un mandat de vente de confrère(s), les honoraires applicables sont ceux qui permettent d'appliquer un Net Vendeur égal à celui du(des) confrère(s).
- Bien hors secteur, bien atypique, mandat de recherche, avis de valeur** (sans but de commercialisation nécessitant la signature d'un mandat de vente) : sur devis

PRESTATIONS PARTICULIÈRES

Avis de valeur : 200 € TTC

Expertise hors vente / succession : Sur devis

Dossier administratif spécifique : Sur devis

SYNDIC

Les honoraires de syndic sont fixés de gré à gré, conformément à la réglementation en vigueur. Chaque copropriété étant unique, nous établissons un devis personnalisé, détaillant précisément les prestations incluses dans le forfait de base et les éventuelles prestations particulières.

LOCATION – HABITATION (hors gestion)

À la charge du LOCATAIRE

- Visite + dossier + bail : 8 € TTC / m²
- État des lieux : 3 € TTC / m²

À la charge du BAILLEUR

- Visite + sélection + bail : 8 € TTC / m²
- État des lieux : 3 € TTC / m²
- Publicité : au réel

LOCATION – HABITATION AVEC GESTION LOCATIVE

*Pour une superficie inférieure à 45m² :

A. Honoraires à la charge du bailleur :

- prestations de visite du locataire, de négociations, d'entremise, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8€ TTC/m²
- le cas échéant, Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m²
- autres prestations : Publicité : au réel

B. Honoraires à la charge du locataire :

- prestations de visite du locataire, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8€ TTC/m²
- le cas échéant, Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m²

*Pour une superficie supérieure à 45m² :

F2-F3 forfait : (>45m ²)	Part locataire :	500.00€	Part propriétaire :	500.00€
	Soit : Honoraires	416.66€	Honoraires	416.66€
	TVA 20%	83.34€	TVA 20%	83.34€

F4-F5 forfait :	Part locataire :	600.00€	Part propriétaire :	600.00€
	Soit : Honoraires	500.00€	Honoraires	500.00€
	TVA 20%	100.00€	TVA 20%	100.00€

VILLA forfait :	Part locataire :	700.00€	Part propriétaire :	700.00€
	Soit : Honoraires	583.30€	Honoraires	583.30€
	TVA 20%	116.70€	TVA 20%	116.70€

GARAGE :	Part locataire :	100.00€	Part propriétaire :	00€
	Soit : Honoraires	83.30€	Honoraire	00€
	TVA 20%	16.70€	TVA 20%	00€

LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS

3) Locaux commerciaux ou locaux professionnels (y compris établissement du Bail et de l'état des lieux)
Part locataire : 3% du montant du loyer de la durée du bail, soit honoraires 2,5% et TVA à 20%.

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 8,40 % TTC
GLI : 3%